

La Lettre d'Espaces Dialogues

n° 66 / 3^e trimestre 2014

QUELQUES MOTS...

« **En France, l'Etat fait tout et la Région fait le reste...** »

François BOUCHARD, DGS Région Alsace / Semaines sociales de France de novembre 2013

Alors que pour le projet de réforme territoriale, qui va de la remise en cause du nombre d'échelons administratifs à celui de la compétence générale, le débat a du mal à prendre dans la population ; l'enjeu semble davantage mobiliser les élus que les habitants ! Est-ce parce que le « mille feuille », territorial ou administratif, paraît impossible à réduire ? Y a-t-il encore un territoire susceptible d'ancrer l'homme dans ce monde en changement ? Et pourtant il faut délimiter le territoire pour l'administrer, pour organiser les transferts sociaux, garantir au citoyen une égalité de traitement, une proximité d'usage des services publics, la prise en compte de ses souhaits de vie quotidienne. L'e-administration est en route mais pour le citoyen, rien ne remplace le contact humain direct... Alors quel critère retenir pour choisir les inévitables frontières ? Nous n'avons pas la solution mais avons pensé utile de revenir sur l'histoire de ces territoires qui nous interpellent lorsqu'au cours de voyage nous lisons sur le bord de la route : « Bienvenue en Pays d'Oc », ou « Vous entrez en Champagne-Ardenne. » cf.page 2

A propos de notre Alsace, vous trouverez une jolie page de son histoire industrielle, celle d'une entreprise qui a su prendre le tournant de la mondialisation et s'adapter au XXI^e siècle... Si je vous dis « Beauvillé », vous penserez peut être « linge de maison ». Nous avons en effet eu le privilège d'une visite, par son Président, de la MIE (Manufacture d'Impression sur Etoffes) - Beauvillé. Cette entreprise s'est modernisée, a gagné une dimension internationale, en associant son personnel, sans renoncer à ses valeurs et tout en préservant un savoir-faire français qui a une forte histoire régionale. cf.page 4

Je voudrais terminer en remerciant tous ceux qui sont venus partager un moment sur le stand d'Espaces Dialogues au weekend de la rentrée des associations. Vous trouverez en fin de Lettre les « Dernières Nouvelles » de nos activités, et le point sur la rénovation de notre site Web. cf.page 6

Enfin, n'hésitez pas à nous faire part de vos réactions par courrier, courriel ou par l'intermédiaire de notre site.

Chantal DILLER, Présidente

Dans cette Lettre : un bulletin d'adhésion pour 2014 pour ceux qui souhaiteraient nous soutenir.

/ De la Révolution à nos jours : l'enjeu du découpage territorial /

L'école nous a tous familiarisé avec une France de 90 départements. Pourtant celle-ci ne remonte qu'à 1791. C'est en effet l'Assemblée Constituante de 1791 qui a divisé la France en petites administrations territoriales, de dimension et de populations réduites : départements, communes et cantons.

Ce processus de décentralisation était destiné à mettre fin à la centralisation monarchique or cela n'aboutit pas à l'effet recherché. Progressivement, le pouvoir central et la capitale prennent de plus en plus de poids. Le géographe Jean François GRAVIER parlera en 1947 de « **Paris et le désert Français** ».

Pour remédier à cet état de choses, les politiques d'aménagement du territoire successives envisagent en 1960, la création de métropoles d'équilibre. Il y en avait huit : Lille, Roubaix-Tourcoing, Nancy-Metz, Strasbourg, Lyon-Grenoble, Saint Etienne, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes-Saint Nazaire. Elles étaient destinées à mettre un frein à la prépondérance de Paris. Mais, dès les années 1970, les résultats s'avèrent plutôt décevants... Comment y palier?

Trouver une configuration optimale qui respecte l'équilibre entre les régions, préserve leurs identités et ne soit pas trop onéreuse. Au fil du temps, on constate que ces choix relèvent du politique mais que les pouvoirs ont souvent dû faire face aux revendications des citoyens. Trois grands moments apparaissent dans l'histoire :

- La période féodale : assemblage de fiefs ne dépendant pas d'un pouvoir central
- La période monarchique : créations de provinces dépendant du pouvoir royal
- La période républicaine : du morcellement au regroupement, du département aux régions

I - La période féodale du XI^e au XVI^e siècle

Dans l'espace féodal il n'existe pas de territoire homogène ou de frontières délimitées comme il y en a aujourd'hui. Ainsi, un seigneur contrôle un territoire donné par l'entremise des hommes qu'il y a installés. Sur ce même territoire se trouve des vassaux obéissant à des seigneurs

différents. La maîtrise d'un territoire par un seigneur est liée à ses droits propres mais aussi à la présence d'autres seigneurs et de leurs vassaux. Tout ceci est assez complexe et contribue d'une certaine manière à ce que l'individu se sente davantage lié à la terre sur laquelle il vit, qu'au seigneur auquel il obéit. Attachement qui préexiste d'ailleurs à l'apparition du système féodal. C'est dans cet espace originel que l'homme se socialise ; il constitue sa véritable « patrie » sa « heimat ».

Dans ce territoire, il n'y a pas d'autorité publique pour structurer, pour hiérarchiser. Le pouvoir public est éclaté. La seule autorité qui compte c'est celle qui est attribuée à travers les droits appartenant au seigneur et aux nombres de ses vassaux et des droits leur afférant. C'est à travers un organigramme que se matérialise l'espace féodal et non à partir d'une carte.

Au fil des temps, il s'est tissé un lien presque « charnel » entre le Français et son espace. Ceci peut constituer une explication de la difficulté du Français à s'intégrer à des régions élargies.

Comme l'espace féodal constitue une mosaïque qu'il est difficile de gérer efficacement, le pouvoir monarchique, préoccupé d'asseoir son autorité, va créer des entités plus grandes : **les provinces**.

II - Les provinces sous l'Ancien Régime

Sous l'Ancien Régime, « **Province** » désignait les différents territoires qui composaient le Royaume.

Le terme province est encore employé aujourd'hui pour désigner les ensembles géographiques régionaux qui en sont issus, et qui conservent une identité culturelle et linguistique.

Le mot est emprunté aux Romains. Ceux-ci désignaient par le terme de « Province » les territoires conquis. Utilisé en France à partir du XV^e siècle, il est possible de la définir ainsi : « Territoire de grande étendue, dans lequel les habitants se reconnaissent à travers des origines, des mœurs, des usages, des langues et des institutions communes. »

La province se compose de pays plus petits, de grandes villes et la division la plus habituelle se fait en « haute » et « basse » comme Haute et Basse Alsace. D'une certaine manière le mot « Province » peut aussi s'appréhender comme une région d'un pays caractérisée par son histoire, ses traditions, ses coutumes.

Les provinces ne sont pas dirigées par des seigneurs locaux mais par des représentants du roi. Elles ne disposent pas d'autonomie.

Dépendantes du Roi et de la capitale, la province est considérée comme inférieure : connotation que l'on retrouve dans le terme « *provincial* ». Le provincial, se fait remarquer parce qu'il ne connaît rien aux us et coutumes de la capitale.

La carte du territoire se met en place grâce à l'acquisition par alliance ou par conquêtes de nouveaux espaces. Le but de Louis XIV n'était-il pas d'élargir la France à ses frontières naturelles ?

La France va peu à peu s'agrandir et, à la veille de la Révolution, comprend 39 provinces. Le découpage en provinces, même s'il résulte d'une décision « d'en haut », cherchait à tenir compte des caractéristiques géographiques mais aussi du vécu des individus.

III - La République : du morcellement au regroupement

La Révolution est en cours lorsque, le 7 septembre 1789, l'abbé SIEYES propose à l'Assemblée nationale constituante l'élaboration d'un plan de réorganisation administrative du royaume. Cela aboutit à la création de **départements** par décret le 22 décembre 1789. Leur nombre et leurs limites seront fixés le 26 février 1790 et prendra effet le 4 mars suivant.

Le critère géographique se mêle pourtant au critère politique comme le montre Luc FLORENT – Docteur en géographie et professeur à l'ESC de Troyes – « *les hommes politiques décidèrent de séparer Nantes de la Bretagne alors qu'elle en était la capitale historique, ils séparèrent les Normandie... de même ils choisirent d'inscrire Lyon 2^{ème} ville de France dans l'un des plus petits départements sous prétexte qu'il fallait dissocier cette ville rebelle de la manufacture d'armes de Saint Etienne. Ce sont aussi eux qui proposèrent la création du territoire de Belfort après 1870 donnant ainsi naissance à un département minuscule sans ressources réelles...* »

Leur nombre évolue au gré des circonstances : il est de 83 à la Révolution mais depuis 2011 la France compte 101 départements.

IV - du Département vers la Région

L'idée de **Région** prend de l'ampleur au XIXe siècle à partir de diverses démarches :

Dès la deuxième moitié du XIXe siècle, des géographes se penchent sur la question « d'assemblages géographiques » afin de regrouper certains départements sur des critères géographiques...

A partir de la 1^{ère} guerre mondiale, le développement des transports et la facilité de se déplacer conduisent aussi à s'interroger sur l'opportunité de divisions administratives plus grandes que le département.

Comme cela a été signalé dans l'introduction, l'actuel découpage des Régions résulte de la conjonction de deux constats fait en 1947 : l'hypertrophie parisienne et l'exode rural. Ils conduisent les autorités à mettre l'accent sur les régions, charpentées par des villes majeures à équipement complet devant retenir les migrants potentiels vers Paris. Ces nouvelles régions ne coïncident pas forcément avec les limites des anciennes provinces mais sont rationnellement configurées.

C'est en 1981 que la loi de décentralisation met en place une nouvelle catégorie locale : **la Région**, qui prend le statut de collectivité territoriale. Les lois suivantes préciseront les modes d'élection et de fonctionnement (1985, 1998, 1999)

V - Mille feuille administratif / Mille feuille territorial..

La suppression d'un ou plusieurs échelons de collectivités locales fait progressivement débat en France que ce soit sur le thème d'économies à faire ou de clarification des compétences, d'accès aux moyens financiers... En janvier 2008, la Commission pour la libération de la croissance française, dite Commission ATTALI, recommandait de « *faire disparaître en dix ans l'échelon départemental* ». Néanmoins le Comité pour la réforme des collectivités locales, dit Comité BALLADUR, n'a pas retenu cette proposition et ne prône pas la disparition des 101 départements. Il recommande simplement de « *favoriser les regroupements volontaires de départements* », ce qu'il propose aussi pour les régions. La réforme des collectivités territoriales consécutive a retenu cette dernière proposition.

Selon l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée, présidé par Jean-Louis SANCHEZ, le projet de réforme territoriale affiche un souci légitime de performance de l'action publique.

La réduction souhaitée à une quinzaine de régions administratives pour la

France métropolitaine, a tout de suite déclenché des prises de positions et un vif débat politique. Le Sénat a poursuivi ses investigations sur le thème de l'organisation et de l'évolution des collectivités territoriales en lançant une mission temporaire.

VI - Le projet de 2014

Le 8 avril 2014, dans son discours de politique générale, le Premier ministre Manuel VALLS annonce, dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, vouloir diviser par deux le nombre de régions avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Le 18 juillet 2014, l'Assemblée nationale a adopté une nouvelle carte à 13 régions. Par rapport au projet énoncé par le Président, les différences –actuelles- se situent au niveau du Limousin et du Poitou-Charente qui rejoignent finalement l'Aquitaine, de la Picardie qui fusionne avec le Nord-Pas-de-Calais, tandis que la Champagne-Ardenne rejoint l'Alsace et la Lorraine. Le texte a également amendé le plafond qui visait à limiter à 150 conseillers régionaux siégeant dans les nouveaux conseils régionaux (objectif initial de -15 % de conseillers), ce nombre restera donc identique.

Pourquoi des décisions administratives visant, à terme, l'obtention de meilleures performances économiques suscitent-elles tant de débats ? Ceux-ci se produisent un peu partout sur le territoire français mais déclenchent le plus de passion dans les régions à forte prégnance identitaire. Il semble que réapparaissent ici, de manière sous-jacente, l'attachement à un terroir, à des pratiques culturelles spécifiques. A titre d'exemple, l'intégration de Nantes à la Région Bretagne est fortement revendiquée.

Et si l'on se penche sur notre région Alsace, nous retrouvons les mêmes revendications peut être même un peu exaspérées. Fière de sa spécificité et de son particularisme culturel qui lui ont d'ailleurs été longtemps reprochés, l'Alsace aurait peur d'être noyée dans un grand ensemble ?

Et pourtant au moment où Strasbourg devient Eurométropole limiter la nouvelle région à un « entre-soi » apparaît comme une contradiction absurde...

« D'r Hans em Schnokeloch het alles, was er well ! und was er het, des well er net und was er well, des het er net ... Er springt zuem Fenschter nüsst, un kommt ins Nàrrehüss »

en français: « Jean dans le trou de moustiques, il a tout ce qu'il veut ! ; et ce qu'il a, il n'en veut pas et ce qu'il veut il ne l'a pas ... Il saute par la fenêtre et se retrouve chez les fous. »

Le Bureau d'Espaces Dialogues

Sources :

<http://www.cartesfrance.fr/geographie/cartes-administratives/> ; <http://www.arf.asso.fr/> ;

Le Monde.fr 07.02.2014 Par Luc Florent (Docteur en géographie professeur au Groupe ESC Troyes) ; <http://www.vie-publique.fr/> - Encyclopédie Larousse – Wikipédia.



/ Impressions Beauvillé /

Quand *Espaces Dialogues* a programmé le 23 septembre dernier la visite de la M.I.E (Manufacture d'Impression sur Etoffes) à Ribeauvillé, je me suis empressé de m'inscrire : j'allais enfin voir la fabrication française de ces belles nappes qui ornent les tables de deux générations de ma famille.

Le car s'arrête en face de la porte d'entrée de l'usine ; d'emblée on peut distinguer deux générations de bâtiments : d'une part les usines et d'autre part une cheminée en briques plus ancienne ; une fumée blanche (vapeur d'eau ?) s'élève au-dessus d'un bâtiment.

Les bâtiments sont situés sur une pente ; en balayant du regard la forêt environnante, on s'interroge sur le choix de cet emplacement si reculé et si exigü et l'on se dit qu'un ruisseau doit bien se cacher quelque part.

Nous sommes accueillis chaleureusement par Mme BORIN et la Directrice technique de la MIE. La visite commence.

L'organisation de l'usine est simple : « l'usine du haut » est consacrée à la préparation des tissus et « l'usine du bas » à l'impression.

Ce qu'il faut retenir d'emblée est que la majeure partie de la production concerne les tissus d'ameublement, que désormais la marque est *Beauvillé*, que la plus grosse partie du tissu vient des Vosges et que c'est la dernière usine d'Europe pour l'impression manuelle.

Mme MATTHIEU conduit la visite ; *rouleau* sera le maître mot, soit en tant que rouleau de tissu ou comme élément moteur d'une bande transporteuse ; nous commençons par « l'usine du haut ».

La matière première, ce sont les rouleaux de tissu de laine, soie, coton et lin, ces deux derniers étant le plus utilisés.

L'objectif est d'obtenir, avant impression, des tissus parfaitement maillés, sans aspérités et de couleur blanche.

Les tissus sont successivement flambés (aspérités supprimées), désencollés, débouillis, blanchis à l'eau oxygénée, séchés et mis droit fil.

Mr Jean-Michel BORIN, président du directoire Beauvillé nous rejoint pour la suite de la visite.

Il nous rappelle que c'est Charles STEINER qui a créé ce site en 1838 sur une friche du XVIIIe et en partant de son invention, le rouge Andrinople.

Ce rouge nécessite un pH de l'eau à 5,5 ; ce pH est justement celui du ruisseau « Le Strengbach » que l'on découvre à la lisière.

L'atelier STEINER est également le premier atelier de création de planches en bois pour l'impression.

Cette société ayant déposé le bilan en 1980, c'est la famille BORIN qui rachète l'activité, les capitaux étant répartis à parts égales (1/3) entre la famille BORIN, les clients et le personnel.

La production de nappes démarre en 1987, la marque Beauvillé est créée en 1990 (beau, « é » pour la France et Ribeaupillé).

La manufacture travaille également à façon pour d'autres marques qui ne disposent pas de l'outil (Pierre Frey, Ralph Lauren...); les produits sont aussi commercialisés par Dior...

L'export représente 89% de la production ; la manufacture de Ribeaupillé compte 130 personnes ; Mr BORIN est aussi fier d'être le fournisseur du mobilier national et des châteaux.

Nous visitons « l'usine du bas » : celle de l'impression ; les planches en bois ont été remplacées par des cadres plats ; deux chaînes de production tournent : une manuelle et une semi-automatique.

Les cadres plats sont réalisés à Bourgoin Jallieu par une société rachetée en 1995 ; le principe est celui du pochoir et les pâtes d'impression utilisent des « colorants de cuve » (inventés par les allemands au début du XIXe) qui « rentrent dans la fibre » ; le procédé nécessite un cadre et une impression par couleur.

La longueur des chaînes est définie par les temps de séchage intermédiaires et on parle

d'impression « mouillé sur sec » pour la chaîne manuelle et « mouillé sur mouillé » pour la chaîne semi-automatique.

Le nombre moyen de couleurs utilisées est de 18 avec un maximum de 62 ; les articles riches en couleurs sont bien sûr fabriqués manuellement (déposes manuelles des cadres)

Nous nous rendons ensuite dans l'atelier à ourler avant de rencontrer les 2 personnes en charge des motifs et des dessins textiles permettant la réalisation des cadres plats.

La pixellisation et l'utilisation de palettes de couleurs vont conduire à transformer un motif artistique en un certain nombre de dessins textiles, chaque dessin correspondant à une couleur, donc à un cadre plat ; des logiciels spécifiques au textile sont utilisés.

En conclusion, Mr BORIN peut être fier de son entreprise totalement intégrée et classée « Entreprise du patrimoine vivant en 2009 » ; la manufacture tourne à flux tendu ; lors de la visite, le contact entre Mr BORIN et son personnel est direct et basé sur une confiance et une estime réciproques ; on note tout de même des tissus en attente : ah! cette rupture d'approvisionnement de la pâte d'impression noire fabriquée uniquement par BASF en Inde. En accord avec les syndicats, Mr BORIN a pris les devants et a demandé au préfet l'autorisation de rattraper le temps perdu durant les week-ends, quand la pâte sera livrée ; peine perdue et ce sont finalement les syndicats qui ont obtenu gain de cause en réitérant la démarche.

C'est beau, on est et on reste dans l'humain.

Rainier BALTZ



Pour mettre à jour votre agenda, n'hésitez pas à consulter notre site web, que nous sommes en train de rénover :

<http://www.espacesdialogues.org>

Vous y retrouverez aussi les textes des précédentes Lettres, Lectures citoyennes, les actes des colloques et les compte rendus des manifestations organisées par l'association.

Merci de faire connaître notre site, et aussi de nous faire des suggestions !

Courriel : espaces.dialogues@free.fr



LES PROCHAINES MANIFESTATIONS D'ESPACES DIALOGUES

* Dimanche 16 novembre 2014 17h - 19h

Café Egalité

« Quelles mémoires pour un présent et un avenir solidaires »

Qu'est-ce qui nous pousse à nous engager pour la lutte pour l'égalité et contre les discriminations ? Est-ce l'attachement à des valeurs ? Un vécu ? Quel est l'impact de la mémoire collective et de l'histoire ? Au cours des trente dernières années, la société française est devenue multiculturelle, évoluant vers plus métissage, en va-t-il de même pour la mémoire ? L'historienne Suzanne CITRON plaide pour une histoire plurielle pour une France à réinventer. C'est pour elle un moyen de créer un imaginaire collectif pour vivre une réalité sociale complexe, en évitant les conflits et en permettant à chacun de s'inscrire dans cette société multiculturelle.

Ce Café Egalité est animé par les associations et institution qui se sont rassemblées dans le **groupe « Mémoire »**. C'est en écho aux parcours-mémoires que ce groupe a déterminé dans Strasbourg, et qui feront l'objet de l'édition d'un plan, qu'il vous propose des rencontres-débats ayant pour thèmes : « **Résistances** » animé par la Compagnie Mémoires Vives, « **Liberté – Egalité – Fraternité** » par le Conseil de l'Europe, « **Cultures et progrès social** » par le MRAP et Alsace-Syrie, avec la coordination d'Espaces Dialogues et le soutien de la Ville de Strasbourg.

Sur place seront aussi visibles une exposition - *Discriminations source de conflits* (Mouvement pour la paix) - ainsi qu'un film « *Les oubliés de l'histoire* » (35mn)

Ce Café Egalité s'inscrit dans le programme de la **3e semaine de égalité et de lutte contre les discriminations** qui se tiendra du **12 au 22 novembre 2014**.

Programme complet disponible sous forme de livret à paraître et sur le site www.strasbourg.eu

Lieu : Salle de la Bourse Place de Lattre de Tassigny à Strasbourg



* Mercredi 10 Décembre 18h - 21h

Présentation - débat sur le thème : « L'école hier et aujourd'hui, ici et ailleurs »

Projet mené durant l'année scolaire 2013-2014 avec les écoles élémentaires d'Illkirch en partenariat avec la ligue de l'enseignement.

Intervenantes : Liliane HAMM, enseignante retraitée et Marie PRIQUELER, chargée de projets à la Ligue de l'enseignement.

- *des précisions supplémentaires vous seront communiquées en temps utile* –

Lieu : La maison des associations 1a place des Orphelins à Strasbourg



INFORMATIONS

A propos de notre site Web

Espaces Dialogues a entrepris en 2014 la rénovation complète de son site ouvert en 2008.

Le 1^e trimestre a été consacré à l'élaboration d'un appel d'offre et au choix du prestataire. Puis ce fut le changement d'hébergeur, et la construction du site qui occupa le 2^e trimestre. Pendant que le Webmaster installait le site avec les premiers documents fournis, l'équipe du CA, chargée du suivi de cette mutation, était formée à l'intervention directe sur le site pour le rendre plus dynamique. Tous les textes sont revus et remis en forme afin d'en faciliter le repérage sur le site, la lecture et le téléchargement.

Après la pause estivale, l'équipe a repris le travail pour compléter le site. D'ici quelques semaines vous retrouverez sur le site l'ensemble des documents qui faisait la richesse de l'ancien.

Si vous avez des suggestions n'hésitez pas à nous en faire part, quant à nous, nous complétons notre formation à la prise en main du site afin d'être plus autonome et de faire des économies financières sur ce poste

ESPACES DIALOGUES La Maison des Associations 1a, place des Orphelins 67000 STRASBOURG
Site : <http://www.espacesdialogues.org> Courriel : espaces.dialogues@free.fr
Inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, Vol LXXIV Dossier 107/1996
SIRET : 413 732 652 00016 Code APE : 913E